

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 6 juillet 2017



L'an deux mil dix-sept, le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : dix

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mme Monique DELABARE, Mme Katia ANDRIEU, Mme Catherine TRANOUEZ, Mme Pauline GRESSENT, Mr Yves LETELLIER, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Mr Christophe DESAULTY, Mme Danielle MISSIR et Mr Daniel PELFRESNE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine TRANOUEZ a été élue secrétaire.

• NOMINATION DU COORDONATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2018

Mr le Maire informe le Conseil que Sainte-Austreberthe est concernée par le recensement de la population qui se déroulera en janvier et février 2018.

A l'unanimité, le Conseil nomme Mme Martine QUIBEUF comme coordinateur communal.

• TARIF CANTINE ET PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Le Conseil décide (voix contre de Mme Catherine Tranouez) de réactualiser le prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

A compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs en vigueur seront donc les suivants :

- tarif normal : 3,30 € (au lieu de 3,20 €)
- tarif réduit : 2,90 € (au lieu de 2,80 €)
- tarif normal « hors commune » : 4,05€ (au lieu de 3,95 €)
- tarif réduit « hors commune » : 3,75€ (au lieu de 3,65 €)

Le tarif réduit étant applicable aux familles dont au moins trois enfants mangent à la cantine.

Les repas seront facturés au mois complet ou pour des jours fixes de la semaine. Seules, les absences justifiées pourront être déduites.

Les repas pris par les enseignants (titulaires ou remplaçants) seront acquittés au « tarif normal ».

Pour cette année scolaire, des serviettes en papier seront fournies aux enfants au restaurant scolaire.

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour le périscolaire à savoir :

- Séance « temps périscolaire » (activités ou surveillance) de 15h30 à 16h15 : 1€50
- Surveillance périscolaire :
 - ↳ inscription annuelle (obligatoire pour toute fréquentation de la surveillance même exceptionnelle) : 10 €
 - ↳ quart d'heure : 0,65 €
 - ↳ goûter : 0,65 €
 - ↳ majoration (reprise de l'enfant après l'heure) : 2,60 €

• COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS POUR L'ANNÉE 2016

Le compte administratif 2016 établi par Monsieur le Président et identique au compte de gestion du receveur municipal est présenté au Conseil Municipal : l'excédent de clôture s'élève à 2 652,69 €.

Le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 sont adoptés à l'unanimité ; le résultat 2016 (2 652,69 €) est affecté en totalité en report à nouveau du fonctionnement du budget communal 2017 à l'article 002 (dépenses).

• DÉCISIONS MODIFICATIVES

Vu le montant erroné des dépenses imprévues à la section d'investissement du budget primitif, et les changements de chapitre pour les opérations d'ordre le Conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes au niveau des dépenses d'investissement :

	Dépenses d'investissement	-
020	Dépenses imprévues	- 1 500,00€
2158-1900	Autres installations, matériel et outillage	+ 1 000,00 €
2315-1900	Installation, matériel et outillage techniques	+ 500,00 €
168751 040	GFP de rattachement	- 10 277,08 €
168751-041	GFP de rattachement	+ 10 277,08 €
202-040	Frais liés aux documents d'urbanisme	- 34 050,21 €
202-041	Frais liés aux documents d'urbanisme	+ 34 050,21 €
	Recettes d'investissement	
13258 040	Autres groupements	- 10 277,08 €
13258 041	Autres groupements	+ 10 277,08 €
2031 040	Frais d'études	- 33 661,42 €
2031 041	Frais d'études	+ 33 661,42 €
2033 040	Frais d'insertion	- 388,79 €
2033 041	Frais d'insertion	+ 388,79 €

. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Suite au décret paru le 28 juin dernier et après avis favorable du Conseil d'École, le conseil sollicite à l'unanimité le retour à la semaine de quatre jours pour l'école « Les Genêts » avec les horaires suivants : de 8h45 à 12h puis de 13h30 à 16h15.

. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- BIBLIOTHÈQUE - désherbage: à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser la bibliothécaire à retirer 16 documents de l'inventaire. Ces documents seront donnés à une œuvre humanitaire.

- départ en retraite

A l'unanimité, le Conseil décide de faire un cadeau à Mme Francine Masson, agent technique au restaurant de la commune à l'occasion de sa mise en retraite pour un montant de 500 euros. Cette somme sera comptabilisée à l'article 6232 et versée sur présentation d'une facture.

- Mr le Maire informe le Conseil que la borne incendie de la route du Calvaire, endommagée par un tracteur du Département, va être remplacée début août et prise en charge par l'assurance de celui-ci.

- Mr le Maire fait part du départ de Mme Delphine Mercier, actuelle directrice, pour une école maternelle de Pavilly. Mme Amélie Verneuil, qui est déjà en poste dans notre école, lui succèdera à la direction.

- Mme Catherine Tranouez fait part que l'école souhaite un rétroprojecteur fixe dans la classe des CE. Mr le Maire confirme que la subvention de 390 euros ne sera pas versée à la coopérative scolaire en vue d'acheter directement du matériel et se renseigne des aides pouvant être obtenues.

- Mme Catherine Tranouez a été interpellée par certains agents communaux concernant leurs salaires. Mr le Maire souhaite que toutes questions de ce genre soient directement posées à la mairie.

- Mme Katia Andrieu demande s'il ne serait pas judicieux de procéder à un désherbage thermique. Le Conseil n'y est pas favorable.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 21 heures 55.